



**ANNEE UNIVERSITAIRE
2022-2023**

Master 2

POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LITTORAL

GUIDE DES ETUDES

Responsable du Master 2 :

Séverine FRÈRE

Email : severine.frere@univ-littoral.fr

Président du jury du Master 2 :

Hervé FLANQUART

Email : hflanquart@yahoo.fr

Secrétariat pédagogique :

Karine VERMERSCH

Email : secr-dt@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université
B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaire du secrétariat :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 - 11h30 : mercredi

Site web du Master : <http://master-paul.univ-littoral.fr>

Emploi du temps en ligne : <http://edt.univ-littoral.fr/public>

Plan du guide des études :

1. Introduction.....	2
2. Calendrier.....	4
3. Équipe pédagogique.....	5
4. Programme des cours.....	7
5. Descriptif des cours.....	9
6. Modalités de contrôle des connaissances.....	30

1. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Le Master PAUL forme des professionnels capables de maîtriser toutes les étapes de la chaîne d'élaboration des programmes territoriaux : définition d'objectifs ; élaboration de diagnostics ; conception, programmation, mise en œuvre et évaluation de projets. Ces programmes territoriaux relèvent de plusieurs champs et domaines d'action publique : urbain, environnemental, social, touristique, culturel, etc.

Le Master prépare des développeurs et des gestionnaires des territoires, qui ont besoin d'une bonne culture générale et d'une solide culture technique spécifique.

Tout étudiant du Master PAUL peut choisir un enseignement d'ouverture proposé par l'un ou l'autre des quatre Masters composant la Mention. Cela permet à l'étudiant de compléter l'éventail de ses compétences et de faciliter son insertion professionnelle, que ce soit dans des structures privées ou publiques.

LES PARTENAIRES

La formation bénéficie du soutien d'une cinquantaine de structures professionnelles qui accueillent les étudiants en stage, proposent des sujets d'étude (projet pro en M1 et ateliers littoral et urbain en M2) et permettent à certains de leurs personnels de participer directement aux enseignements du Master. Ces organisations sont à la fois locales (Côte d'Opale), régionales (Hauts de France) mais également nationales et internationales. La formation profite en effet, du fait de sa situation géographique, de contacts avec la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

1.3 Débouchés

Le Master offre des débouchés professionnels dans les collectivités territoriales (municipalités, intercommunalités, départements, régions), les services de l'État (Services maritimes, DDT[M], DREAL...), les offices publics d'aménagement (Agences d'urbanisme...), les sociétés d'économie mixte (de logement, de transports...), les bureaux d'étude privés, les organismes transrégionaux et transfrontaliers, le secteur associatif impliqué dans les projets de développement du territoire et du littoral, les grands équipements culturels, etc.

Le Master PAUL permet aussi à ceux qui en auraient la volonté de poursuivre leurs études par un doctorat en Urbanisme et Aménagement. Dans ce cas, il est néanmoins recommandé de prévoir son stage de M2 dans un laboratoire universitaire et de s'informer sur les possibilités de financement de thèse (Région, PMCO, ADEME, etc.).

2. Calendrier

Intégration : Sortie terrain vendredi 9 septembre,

Prérentrée : Jeudi 8 septembre 2022, 14h30

Semestre 1 : 12 semaines de cours du lundi 12 septembre au samedi 10 décembre 2022

Semaine d'interruption pédagogique : du lundi 31 octobre au dimanche 6 novembre 2022

CLES B2 Anglais : vendredi 18 novembre 2022.

Journée Premier Emploi (JPE) : Jeudi 8 décembre 2022

Examens du premier semestre : les cours spécifiques PAUL : tout au long du semestre et du lundi 30 janvier au 3 février pour les cours mutualisés avec les Master EGEDD

Soutenances Intermédiaires d'ateliers : jeudi 15 décembre 2022

Congés de Noël : du 19 décembre 2022 au dimanche 1 janvier 2023 inclus.

CLES B1 Anglais : vendredi 13 janvier 2023

Jury semestre1 : jeudi 16 février 2023

Semestre 2 : 11 semaines de cours du lundi 2 janvier 2023 au samedi 17 février 2023.

Voyage d'études : Semaine du 23 au 27 Janvier (semaine révision egedd)

Semaine d'interruption pédagogique : du lundi 18 février au samedi 25 février 2023.

Révisions ateliers : du 27 février au 1^{er} mars 2023 inclus.

Soutenances d'ateliers : jeudi 2 mars 2023

CPP semestre 2 : vendredi 3 mars 2023

Stage : A partir du lundi 6 mars. Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

Pré - Jury : jeudi 6 juillet 2023

Soutenance du mémoire (session 1) : les 4 et 5 septembre 2023

Date limite de remise du mémoire : 14 jours avant la soutenance (21 août 2023). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 20% devra être réécrit.

L'étudiant.e fournit un exemplaire à l'encadrant professionnel et aux deux autres membres du jury.

Jury du semestre 2 et de l'année, session 1 : jeudi 7 septembre 2023

Session 2 : examens du lundi 11 septembre 2022 au mercredi 13 septembre 2023

Soutenances : les 18 et 19 septembre 2023

Date limite de remise du mémoire 14 jours avant la soutenance (vendredi 1^{er} septembre 2023). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.

Jury session 2 : jeudi 21 septembre 2023

3. Équipe pédagogique

- BEURAIN Philippe** – Juriste, pôle commande publique, Communauté Urbaine de Dunkerque
- BOISSONADE Jérôme** – MCF HDR en Sociologie, ULCO Dunkerque, membre de LAVUE
- CAPELLE Guillaume** – enseignant d'anglais
- CARRARD Michel** – MCF - HDR en Aménagement et Urbanisme, ULCO Dunkerque, membre de TVES.
- CEGLARSKI Régis** - Directeur projets, Direction générale, Communauté urbaine de Dunkerque
- CLIPET Thomas**, PRCE en anglais
- COHEN Olivier** – MCF Géographie ULCO, membre du LOG.
- DAVANSANT Frédéric**- Maître de conférences, Histoire du droit et des institutions
- DELATTE Sylvie** – directrice territoriale, Direction Stratégie, International et Portuaire (DSIP) à la CUD
- DOBROIAK Christine** – Chargée stratégies durables et biodiversité, Département Management de l'environnement, Grand Port Maritime de Dunkerque
- DUBEAU Thomas** - Administrateur de données / Géomaticien, Agence d'urbanisme de Dunkerque
- EVARD Marie** - Chargée de mission Service Public Universel des Besoins Essentiels, Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque
- FAVRE-GILLY Alexis** - Chargé de mission participation des habitants, Direction Démocratie, Initiatives Locales et Solidarité, Ville de Dunkerque
- FLANQUART Hervé** – Sociologue, PU en Sociologie, ULCO Dunkerque, membre de TVES
- FOURNIER Aurélie** - Chargée de communication, SPPPI Côte d'Opale Flandres
- FRÈRE Séverine** – PU en Aménagement et urbanisme, ULCO Dunkerque, membre de TVES
- GIBOUT Christophe** – Sociologue, PU en Aménagement, codirecteur de TVES
- HOTTIN Gaëlle** -
- JACOB Amélie** - chargée de mission auprès du directeur général des ressources - Communauté urbaine de Dunkerque.
- JOAN Jean-Marc** – MCF Géographie, ULCO Dunkerque, membre de TVES
- LANNOY Lucie**- Responsable du Service Application du Droit des Sols, Direction générale des services techniques, Ville de Calais.
- LO PRETE Mariantonia** – MCF Aménagement et urbanisme, membre de TVES
- MODRZEJEWSKI Frédéric** - Chef de l'Unité territoriale de l'Artois, DREAL Hauts de France
- PYNTE Emilie** - Pôle Commande Publique, Communauté Urbaine de Dunkerque
- ROUSSEL Karine** – Bibliothèque Universitaire (BULCO), Dunkerque
- RUFIN-SOLER Caroline** – MCF Géographie ULCO Dunkerque, membre de TVES
- RUZ Mylène** – PU Géographie ULCO, membre du LOG
- VERGRIETE Patrice** – PAST, maire de Dunkerque, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- WATTEZ Thomas** – Urbaniste, gérant de COREM Assistance urbaine

4. Programme des cours

Master 2 semestre 1

<i>Unités d'enseignement et matières</i>	Enseignants	Nbre d'hrs	ECTS
UE12 : Administration urbaine et littorale et politiques publiques			9
Marchés publics	P. Beaurain E. Pynte	15	3
Espaces et services publics	C. Gibout	15	3
Droit et institutions	S. Delatte	15	3
UE13 : Analyse des politiques publiques			6
Evaluation des politiques publiques	C. Dobroniak	15	3
Politiques publiques et processus décisionnels	P. Vergriete	15	3
UE14 : Outils			4
Systèmes d'information géographique	T. Dubeau	20	2
PPP 5	M. Lo Prete	20	2
Bonus			
UE15 : Anglais (commun EGEDD)			3
	T. Clipet G. Capelle	25	
UE16 : au choix			6
Parcours littoral			
Aléas et risques côtiers	M. Ruz (7,5h) O. Cohen (7,5h)	15	2
Vulnérabilité, pressions et conflits dans les espaces littoraux	C. Rufin-Soler	15	2
Droit du littoral et de la mer	C.Roche (9h) F. Davansant (3h) Mariantonia LO PRETE (8h)	20	2
Gestion des territoires littoraux et maritimes	O. Cohen (10) M. Ruz (10h)	20	2
Parcours urbain			
Gouvernance urbaine et participation	M. Evrard A. Favre Guilly	15	2
Pollution et environnement urbain	S. Frère	20	2
Urbanisme opérationnel	L. Lannoy	20	2
Maîtrise d'ouvrage urbaine et projet de territoire	G. Hottin	15	2
Conférences			
		6	

Master 2- Semestre 2

<i>Unités d'enseignement et matières</i>	Enseignants	Nbre d'hrs	ECTS
UE 17 : Enjeux territoriaux			7
Bonus			
Espaces urbano-portuaires	M. Lo Prete	15	2
Transports et mobilités	JM. Joan M. Lo Prete	25	2
Attractivité territoriale et développement économique	M. Carrard	20	3
UE 18 : stage de 5 à 6 mois			9
UE 19 : Modules optionnels : 4 sur 6			8
Option 1 : habitat et ville durable	J. Boissonade	20	2
Option 2 : gestion portuaire	M. Lo Prete	20	2
Option 3 : risques industriels (commun EGEDD)	F. Modrzejewski A. Fournier	20	2
Option 4 : politiques du logement	P. Vergriete	20	2
Option 5 : épistémologie, méthodo. de la recherche (commun Culture + EGEDD)	H. Flanquart	18	2
Option 6 : préparation aux concours de la fonction publique territoriale (commun Culture + EGEDD)	S. Frère A. Jacob R. Céglański C. Gibout	20	2
UE 20 : au choix			6
Parcours littoral			
Atelier littoral	P. Vergriete	25	6
Parcours urbain			
Atelier urbain	C. Rufin-Soler	25	6
Encadrement terrain		10	

5. Descriptif des cours

Sauf indication contraire, pour chaque module, les modalités d'examen indiquées en session 1 sont identiques pour la session 2.

UE12 : Administration urbaine et littorale et politiques publiques

12.1 Marchés publics

Responsable du cours : Emilie PYNTE et Philippe BEAURAIN

Objectifs du cours :

L'objectif du cours consiste à donner aux étudiants les clés pour comprendre ce qu'est la commande publique, en abordant le cadre général de la réglementation relative plus particulièrement aux marchés publics et ce, afin de pouvoir interagir avec des collègues dans le cadre d'un futur poste professionnel.

Plan du cours :

Le cours, articulé en 4 parties, traite successivement des fondamentaux de l'achat public (tels que les sources du droit et les grands principes applicables aux marchés publics) ; des différentes catégories et formes de marchés publics ; de la passation ainsi que de l'exécution des marchés publics.

Bibliographie :

Les sites suivants :

- https://legifrance.gouv.fr/code_de_la_commande_publicque qui permet d'accéder à la version en vigueur du texte ;
- https://economie.gouv.fr/daj/commande_publicque qui permet d'accéder notamment à des conseils aux acheteurs publics en mettant à leur disposition des outils tels que des guides et des fiches techniques.

Modalités d'examen : Examen écrit (devoir sur table d'une durée d'une heure)

12.2 Espaces et services publics

Responsable s du cours : Christophe GIBOUT

Objectifs du cours :

Généalogie des théories et concepts de l'espace public dans ses traditions politiste, géographique, sociologique et anthropologique.

Questionnements sur les grands enjeux de l'usage sociétal et culturel des espaces publics, qu'ils soient concrets ou abstraits, réels ou symboliques.

L'enseignement alterne des données théoriques majeures avec des mises en pratiques issues de la littérature scientifique contemporaine. Il se conclue par une visite urbaine des espaces publics dunkerquois proposant, en dialogue entre étudiants et enseignant, une mise en perspective et en illustration des orientations scientifiques présentées dans le cadre de l'enseignement.

Bibliographie :

Capron, G. & Haschar-Noé, N. (2007). L'espace public urbain. De l'objet au processus de construction. Presses Universitaires Laval.

Collectif (2003). De la ville et du citoyen. Parenthèses éditions.

Delbaere, D. (2010). La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie. Ellipses.

Ghorra-Gobin, C. (dir). (2003). Réinventer le sens de la ville. Les espaces publics à l'heure globale. L'Harmattan.

Habermas, J. (1988). L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Payot.
Lussault, M. (2009). De la lutte des classes à la lutte des places. Grasset.
Margier, A. (2017). Cohabiter l'espace public. Presses universitaires de Rennes.
Neveu, E. & François, B. (199). Espaces publics mosaïques. Presses Universitaires de Rennes.
Paquot, Th. (2015). L'espace public. La Découverte.
Perec, G. (2000). Espèces d'espaces. Galilée.
Sansot, P. (1993). Jardins publics. Payot

Modalités d'examen : Devoir sur table en 2h.

12.3 Droit et institutions

Responsable s du cours : Sylvie DELATTE

Objectifs du cours :

Le cours a pour objet d'initier les étudiants aux « institutions politiques et administratives françaises, dans le contexte européen », en ce qu'elles peuvent concerner les acteurs du développement territorial ; il s'agit donc de présenter l'organisation des pouvoirs publics français et de mettre en évidence, d'une part, les modes d'expression de ces pouvoirs (actes législatifs, administratifs, services publics ...) et, d'autre part, leurs relations, leur hiérarchie (hiérarchie des normes, contraintes pour l'acteur / utilisateur ...) et leur impact sur le citoyen / acteur local.

A chaque stade de cette présentation, le croisement avec les problématiques de développement territorial sera mis en évidence.

Compte tenu de la diversité d'origine des étudiants, il s'agit vraiment d'une initiation.

Plan du cours :

Le cours s'organise autour de 2 entrées :

Approfondissement des problématiques des collectivités territoriales : les services publics, la décentralisation et les acteurs locaux, l'intercommunalité, la gestion des ressources humaines, la démocratie participative.

C'est dans cette seconde partie du cours que le croisement avec les problématiques du développement territorial est le plus significatif.

Les TD s'organisent en 3 temps : exposé (20 mm), réactions / questions (20 mm), corrigé, en fait : l'essentiel sur le sujet en terme d'information et de problématique (20 mm)

Bibliographie :

M. DUBERGER *Institutions politiques et droit constitutionnel* PUF

P. PACTET *Droit constitutionnel et institutions politiques* – MASSON

F. DREYFUS I. F. D'ARCY *Institutions politiques et administratives de la France* ECONOMICA

J.M. & J.B. AUBY *Institutions administratives* DALLOZ

F. & Y. LUCHAIRE *Le droit de la décentralisation* – Thémis

Revue et publications :

Revue française de sciences politiques

Actualité juridique droit administratif

Revue de droit public

Pouvoirs

Revue française d'administration publique

Documentation française : diverses publications, documents d'étude, regards sur l'actualité, problèmes politiques et sociaux

Rapports au Sénat ou à l'Assemblée Nationale (journaux officiels)

Modalités d'examen :

Dossier

UE 13 : Analyse des politiques publiques

13.1 Évaluation des politiques publiques

Responsable s du cours : Christine DOBRONIAK

Objectifs du cours :

Evaluer une politique publique, c'est juger de sa valeur au regard d'un ensemble de critères, en vue de l'améliorer et d'éclairer la prise de décision. L'évaluation se distingue du contrôle de la conformité légale et réglementaire, et de l'audit, tourné vers la maîtrise des risques. Cette pratique est promue depuis plus de 20 ans en France et au niveau international. Plusieurs méthodologies et modalités coexistent, en fonction des contextes et enjeux. S'appuyant sur des cas pratiques, le cours abordera les principes et méthodes d'évaluation des politiques publiques, les acteurs concernés et la conduite du processus liés à cette démarche. Les objectifs sont :

- Acquérir une connaissance théorique de l'évaluation des politiques publiques de ses pratiques,
- Comprendre son utilité et son utilisation,
- Développer les compétences méthodologiques.

Plan du cours :

Le cours apportera les éléments nécessaires pour concevoir, développer, réaliser et assurer la vie et le suivi d'un projet.

Concepts-clés de la démarche d'évaluation : Définitions. Repères historiques et international. Fondements de l'évaluation. Critères. Temporalité.

Organisation de l'évaluation : Pilotage. Modalités. Questions évaluatives. Identifier les étapes de l'évaluation. Indicateurs. Collecte de données. Tableau de bord. Juger et formuler les recommandations. Diffusion et valorisation de l'évaluation.

Evaluation environnementale : Cadre juridique. ERC. Etude d'impact.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Approche ludique : études de cas concrets, mises en situation.
- Echanges et confrontations à partir des situations de travail.

Bibliographie :

Contrôle et évaluation de la gestion publique, enjeux contemporains et comparaisons internationales, D. Lamarque, Ed. Bruylant, 2016.

Analyse et pilotage des politiques publiques, P. Knoepfel, C. Larrue, F. Varone, JF. Savard, Presse de l'Université du Québec, 2015.

L'évaluation des politiques publiques : le développement d'une nouvelle culture, collection "profession cadre service public", coordonnée par P. Braconnier et G. Cauquil, CNDP/ESEN, 2010.

L'évaluation des politiques publiques, B. Perret, Ed. La découverte, 2010.

Manuel de l'évaluation des politiques publiques, D. Vollet, F. Hadjab, Ed. Quae, 2008.

Petit guide de l'évaluation des politiques publiques, Conseil scientifique de l'évaluation, Ed. La Documentation française, 1996.

L'évaluation des politiques publiques, S. Trosa, 2004.

www.evaluation.gouv.fr

www.evaluationvigie.fr

www.modernisation.gouv.fr

www.eval.fr

Modalités d'examen :

Note de participation

Minimum de 2 QCM(s) en fin de chapitres cohérents

Examen final sur table : exercice de mise en situation (2 h)

Examen de seconde session : éléments de cours (1h)

13.2 Politiques publiques et processus décisionnels

Responsable du cours : Patrice VERGRIETE

Objectifs du cours :

Les politiques publiques sont élaborées et mises en œuvre dans des contextes de plus en plus complexes, dans lesquels le nombre d'acteurs qui prennent part à la décision est très important. Ainsi, l'élaboration de n'importe quel projet doit se doter des moyens méthodologiques et techniques pour tirer parti de cette complexité, au risque d'échouer. L'objectif du cours est d'appréhender le fonctionnement des processus décisionnels des politiques publiques et les nouvelles formes de gouvernance. En examinant tout d'abord les politiques d'urbanisme et d'aménagement, et notamment la démarche de programmation urbaine. Puis en élargissant l'analyse aux politiques de développement économique et aux politiques sociales.

Plan du cours :

- 1/ Les politiques d'urbanisme et d'aménagement : comment la gouvernance des projets a-t-elle évolué au cours de ces dernières années ? comment les acteurs du bloc communal se mobilisent-ils ? Qu'est-ce qu'une démarche de programmation urbaine ? Quelle place pour les habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets ?
- 2/ Les politiques sociales et les politiques de développement économique : les systèmes d'acteurs ont-ils évolué dans le même sens que les politiques d'urbanisme et d'aménagement ? quelles réponses en termes de gouvernance locale ?
- 3/ Témoignages de professionnels et études de cas

Bibliographie :

- Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain, la démarche stratégique de programmation urbaine, Guide de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), 2015.
- Programmation urbaine, Nathalie BONNEVIDE et Jean-Baptiste MARIE, 2021, Editions le Moniteur
- Regards sur les stratégies et actions économiques locales, ADCF, 2015
- L'aménagement urbain : acteurs et systèmes, Thierry VILMIN, 2015, Editions Parenthèses
- CEREMA, Outils de l'aménagement, <http://outil2amenagement.cerema.fr>
- Urbax, <https://www.urbax.eu/fr/accueil/>

Modalités d'examen :

Exposé et questionnaire écrit à l'issue des séances

UE 14 : Outils

14.1 Systèmes d'information géographique

Responsable du cours : Thomas DUBEAU

Objectifs du cours :

L'enjeu de ce TD est d'approfondir l'usage de Qgis, un logiciel libre de plus en plus utilisé dans le monde du SIG en vue d'une utilisation professionnelle. Il s'agira de rentrer directement dans la pratique en répondant à des problématiques spécifiques.

Une connaissance partielle de logiciel SIG rendra l'assimilation plus aisée (QGIS de préférence).

Le but de ce module est de vous permettre :

- d'utiliser un SIG, de créer de la donnée spatiale
- de manipuler l'information spatiale
- de pousser l'automatisation de traitement spatiaux en vue de gagner en efficacité.
- Savoir traiter et diffuser des résultats sous forme de cartes
- Connaître des sources de bases de données spatialisées en libre accès

Plan du cours :

Le module s'appuie sur deux grands axes :

- Un cours théorique qui reprend les notions générales d'un SIG
- Mise en pratique afin de travailler sur des cas concrets en relation avec la thématique du Master

Modalités d'examen :

Mise en situation à travers un exercice pratique.

14.2 PPP 5

Responsable du cours : Mariantonia LO PRETE

Objectifs du cours :

Constituer son réseau professionnel : rencontrer les acteurs de l'aménagement en participant à différents événements (Journée Premier Emploi, colloques, ...).

Sensibiliser à la créativité et l'innovation et tester son potentiel entrepreneurial.

Modalités d'examen :

Oral.

UE 15 : Anglais (commun EGEDD)

Responsable du cours : Guillaume CAPELLE et Thomas CLIPET

Objectifs du cours :

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre.

Plan du cours :

Anglais à coloration économie, environnement, urbanisme, développement durable et préparation CLES.

Compétences délivrées

Travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite.

Niveau visé fin de Master : B2.

Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2.

Organisation pédagogique

24h d'enseignement en présentiel et 10h de travail en autoformation guidée sur les ressources numériques du CRL.

Groupes de niveaux si les effectifs le permettent, mutualisation avec le master EGEDD.

Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare

Capacité à utiliser l'anglais dans les filières professionnelles en lien avec la formation et à s'exprimer en anglais au sujet de son parcours et de son expérience.

Modalités d'examen :

Cf MCCC page 32

U 16 : au choix

Parcours Littoral

16.1/ L Aléas et risques côtiers

Responsable du cours : Marie-Hélène RUZ et Olivier COHEN

Objectifs du cours :

Plan du cours :

Bibliographie :

Modalités d'examen :

16.2/ L Vulnérabilité, pressions et conflits dans les espaces littoraux

Responsable du cours : Caroline RUFIN-SOLER

Objectifs du cours :

Modalités d'examen :

16.3/L Droit du littoral et de la mer

Responsable du cours : Catherine ROCHE(8h) Mariantonia LO PRETE (9h) Frédéric DAVANSANT (3h°)

Objectifs du cours :

Connaissance des principales réglementations applicables au littoral et au domaine maritime.
Savoir trouver l'information nécessaire.

Plan du cours :

Introduction historique au droit de la mer et du littoral (Frédéric Davansant, MCF en Histoire du droit, ULCO)

- 1) Du *Digeste* à la Convention de Montego Bay. La lente gestation du droit de la mer
- 2) Du « rivage » au « littoral ». Deux millénaires de domanialité publique maritime

Droit du littoral (Mariantonia LO PRETE)

- 1) Droit de l'environnement littoral
- 2) Droit de l'urbanisme littoral

3) Politique et gestion intégrée de la zone côtière

Droit de la mer (Catherine Roche)

- 1) Le zonage maritime
- 2) Les compétences nationales
- 3) Droit de l'environnement marin

Bibliographie :

- Dominique GAURIER, *Histoire du droit international. De l'Antiquité à la création de l'ONU*, Presses Universitaires de Rennes, 2^{ème} éd., 2014, 1138 p.
- Gilbert GIDEL, *Le droit international de la mer*, Sirey, 3 vol., 1932/1934, 814 p.
- Richard LE ROY, *La construction juridique du littoral*, Thèse de droit public, Université de Bretagne occidentale, 1992, 349 p.
- Jean-Luc PISSALOUX, Anne RAINAUD (dir.), *Les trente ans de la loi Littoral*, L'Harmattan, 2017, 416 p.
- L. BORDEREAUX et X BRAUD, *Droit du littoral*, Gualino 2009
- M. PRIEUR, *Droit de l'environnement*, Dalloz, 2019
- JM BRETON, *Droit du tourisme*, LGDJ, 2020 (à paraître)
- Mathias FORTEAU, Jean-Marc THOUVENIN (dir.), *Traité de droit international de la mer*, Pedone, 2017, 1322 p.
- Jean-Paul PANCRACIO, *Droit de la mer*, Dalloz, 2010, 536 p.
- Catherine ROCHE, *L'essentiel du droit de l'environnement*, Gualino, 2020, 165 p.
- Revue en ligne *Neptunus*, <https://cdmo.univ-nantes.fr/neptunus-international-884952.kjsp>

Modalités d'examen :

Session 1 : écrit 1h

Session 2 : oral

16.3/L Gestion des territoires littoraux et maritimes

Responsable du cours : Marie-Hélène RUZ et Olivier COHEN

Objectifs du cours :

Analyse des plans de gestion du littoral en France et à l'étranger

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales : comprendre comment la notion de risque est appliquée à l'aménagement du littoral ; comprendre la structure d'un projet de gestion du risque et son fonctionnement.

Plan du cours :

Les différents plans de gestion pour le littoral français

Le Master Plan en Belgique

Les plans de gestion aux Pays-Bas

Les plans de gestion au Royaume-Uni

Les plans de gestion aux Etats Unis

Bibliographie :

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 2010. *La gestion du trait de côte*. Ed. Quae, collect. Savoir Faire, 304 p.

Guide méthodologique : Plan de prévention des risques littoraux. www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-methodologique-Plan

Développer la connaissance et l'observation du trait de côte. Contribution nationale pour une gestion intégrée. 2016, CEREMA

Articles scientifiques de la littérature internationale

Modalités d'examen :

Examen écrit

Parcours Urbain

16.1/U Gouvernance urbaine et participation

Responsable du cours : Marie EVRARD et Alexis FAVRE-GILLY

Objectifs du cours :

Initiation à la construction d'une stratégie et d'une méthodologie de développement de dynamiques et de dispositifs de démocratie participative mettant en jeu différentes catégories d'acteurs (élus, habitants, techniciens), dans différents champs (urbain, social...). Approche mettant en lien théorie et pratique.

Plan du cours :

- Présentation du contexte d'intervention des professionnels : les missions de la direction Démocratie, Initiatives Locales & Solidarité (Ville de Dunkerque)
- Quelques repères théoriques permettant de poser la question du Politique et de l'exercice de la démocratie participative ainsi que les enjeux d'aujourd'hui : espace public, démocratie participative et représentative, citoyenneté, évaluation à visée démocratique/raison gestionnaire, échelles de l'évaluation des dynamiques participatives, enjeux de l'éducation populaire pour favoriser l'expression démocratique et la participation des habitants dans le cadre des dynamiques de développement social et urbain des territoires, ...
- En lien avec ces repères théoriques, des exemples concrets de stratégie de développement des dynamiques de démocratie locale et de participation des habitants :
- Dunkerque : l'organisation territoriale de l'action publique et de la démocratie locale et participative, ses évolutions : quelques exemples
- Les stratégies de développement et d'évolution de la démocratie participative ainsi que de l'éducation populaire et leur mise en œuvre dans le cadre des dynamiques de développement social et urbain des territoires : quelques exemples.

Bibliographie :

Transmise en début de cours.

Modalités d'examen :

Devoir écrit (3h).

16.2/U Pollution et environnement urbain

Responsable du cours : Séverine FRERE

Objectifs du cours :

Il s'agira de présenter la problématique de la qualité de l'air en milieu urbain en montrant son évolution, sa dimension plus en plus multiscalaire, et en interaction avec différentes politiques publiques (urbanisme, mobilité, énergie, ...).

Plan du cours :

Il s'agit d'aborder les questions liées à la qualité de l'air sous différents aspects :

La pollution atmosphérique, ses sources, ses effets
Formes urbaines et émissions de polluants en milieu urbain
Pollutions dues aux transports et mobilité
Les impacts et risques sanitaires
La prévention de la pollution atmosphérique : outils et instruments
Acteurs et gouvernance de la qualité de l'air

Chaque séance est consacrée à un thème (pollution particulaire, pollutions dues aux transports et mobilité, ...) et démarre par un exposé des étudiants.

Bibliographie :

Références bibliographiques données en cours

Modalités d'examen :

Exposé

Examen écrit (questions et commentaires de documents)

16.3/U Urbanisme opérationnel

Responsable du cours : Lucie LANNOY

Objectifs du cours :

- Etre en capacité de définir et de mettre en forme le projet territorial des collectivités locales.
- Anticiper les dynamiques d'urbanisation en apportant aux élus locaux une aide à la décision politique ;
- Planifier l'aménagement de l'espace
- Mener une action foncière adéquate permettant la déclinaison opérationnelle du projet de territoire de la collectivité territoriale ;
- Maîtriser la conduite des projets de renouvellement urbain.

Plan du cours :

Par « urbanisme opérationnel », on entend « opérations d'urbanisme », c'est-à-dire les occupations physiques du sol. Il convient de distinguer l'urbanisme opérationnel de l'urbanisme réglementaire, c'est-à-dire de la règle d'urbanisme. Il y a naturellement une interdépendance entre l'urbanisme opérationnel et l'urbanisme réglementaire puisque les décisions d'urbanisme opérationnel vont être prises en fonction de la règle.

Préambule : Rappel des principes fondamentaux de l'aménagement et de l'urbanisme et notamment du droit de l'urbanisme

Partie 1 : Rappel des différents documents de référence en matière de planification et d'organisation de l'espace

- La réglementation générale des sols
- L'articulation des principaux documents d'urbanisme

Partie 2 : La maîtrise des différentes autorisations d'occupation des sols

- Le certificat d'urbanisme
- Le permis de construire, permis de démolir et la déclaration préalable
- Le permis d'aménager

Partie 3 : Le pilotage d'une opération d'aménagement urbain

- Les mécanismes de l'aménagement
- La mobilisation du foncier
- Le régime des logements aidés
- Les lotissements, la division des sols et de l'espace
- La ZAC (Zone d'aménagement concertée)
- L'acquisition de la maîtrise foncière
- L'articulation du régime général et des procédures particulières

Partie 4 : La fiscalité de l'urbanisme et les montages financiers

- Les régimes de taxe d'urbanisme
- Le financement de l'aménagement urbain

Partie 5 : L'identification et l'utilisation des législations annexes

Partie 6 : Les procédures contentieuses

Bibliographie :

Savarit-Bourgeois Isabelle, 2016 (19e édition), *L'essentiel du droit de l'urbanisme*, 2022, Gualino, Carrés Rouge, 176 pages.

Modalités d'examen :

Examen écrit surveillé d'une durée de 02h00 à 02h30

16.4/U Maîtrise d'ouvrage urbaine et projet de territoire

Responsable du cours : Gaëlle HOTTIN

Objectifs du cours :

Comprendre ce qu'est l'urbanisme opérationnel et une opération d'aménagement. Etude des acteurs, des procédures opérationnelles et de l'organisation d'une opération d'aménagement.

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales en aménagement urbain et maîtrise d'ouvrage urbaine.

Outils financiers, opérationnels et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement.

Etudes de cas.

Plan du cours :

Une première partie introductive visera, au travers de l'analyse d'un cas pratique, à appréhender l'environnement institutionnel, juridique et technique de l'urbanisme opérationnel.

Une deuxième partie sera consacrée à la phase pré-opérationnelle, étape clef de la réussite d'une opération d'aménagement.

Une troisième partie permettra de rentrer dans le montage opérationnel et juridique et la mise en œuvre du projet

Comprendre l'aménagement : qu'est-ce que l'urbanisme opérationnel ?

Analyse d'une opération d'aménagement complexe : un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU.

Partie 1 – la phase pré-opérationnelle de l'aménagement

L'initiative du projet

Conduite de projet : choisir un mode de gouvernance et une ingénierie adaptée

Les acteurs concourant à une opération d'aménagement

La participation citoyenne

Les études préalables

L'analyse d'un parti pris d'aménagement, choix d'un scénario, définition d'une stratégie

Les études connexes et complémentaires

Le bilan d'aménagement et la recherche des financements

Le phasage

Réaliser ou faire réaliser l'opération

La communication autour du projet, l'accompagnement au changement

Partie 2 : le montage opérationnel et juridique

La concertation préalable

Le choix de la procédure : permis d'aménager, ZAC, PUP

La maîtrise foncière

Les règles d'urbanisme : PLU, OAP, CRAUP

L'impact du projet sur l'environnement

Etudes de maîtrise d'œuvre et marchés de travaux

Bibliographie :

Droit de l'Urbanisme Mémentos LMD

Maîtrise d'ouvrage urbaine Jean Frébault Ed. Moniteur Coll. Ville Aménagement

Sur le web pour la maîtrise d'ouvrage urbaine :

Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

<http://www.miqcp.gouv.fr/images/Guides/documentPDF/GuideProjetUrbainWeb.pdf>

Cahier pratique le Moniteur des travaux publics et du bâtiment : Maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement

https://www.idrrim.com/ressources/publications/1/1720,Cahiers-Moniteur_Memento-et-Fiches-.pdf

Modalités d'examen :

Examen écrit : cas pratique

UE 17 : Enjeux territoriaux

17.1 Espaces urbano-portuaires et patrimoine

Responsable du cours : Mariantonia LO PRETE

Objectifs

Le cours a pour objectif de s'intéresser à la relation du port avec son environnement dans les villes marquées par le développement d'un port de commerce. Le but est de comprendre :

- Comment la relation entre la ville et le port s'est construite au fil du temps et pourquoi depuis 50 ans, l'évolution de ces deux espaces oblige à repenser leur lien.
- Comment la globalisation actuelle, les mutations portuaires qui en découlent et la perception du littoral redessinent en profondeur cette relation.
- Comment la reconversion des friches portuaires et la question de la patrimonialisation permet de recomposer le lien entre la ville et le port.

Plan du cours

- I. L'organisation et l'évolution spatiale d'un port de commerce et son imbrication avec l'environnement.
- II. Afin de sensibiliser les étudiant.e.s à l'analyse du développement des activités maritimes et portuaires conjointement au territoire où se situent les infrastructures et où se déploient les activités, le cours s'appuie sur des articles et sur un atelier participatif intitulé « Mon port pour demain » qui sera animé par le biais d'une maquette interactive de port imaginaire.
- III. Du triptyque portuaire aux espaces portuaires délaissés.
- IV. Un système urbano-portuaire ancien et une mutation des places portuaires qui commence dès le XIXe.
- V. Les grands projets de reconversion et leurs enjeux.
- VI. Des sorties sur le terrain et des études de cas viendront illustrer la théorie.

Bibliographie

Distribuée lors de séances de travail.

Modalités d'examen

- Contrôle continu : 50% de la note.
- Examen écrit : 50% de la note.

17.2 Transports et mobilités

Responsable du cours : Jean-Marc JOAN

Plan du cours :

- Rappel sur les enjeux de la mobilité des personnes et des marchandises
- Le fonctionnement des différents modes de transport
- La quadrature des transports : Un domaine éminemment technique et technologique en perpétuelle mutation ; l'importance des décisions politiques dans la réalisation des réseaux et la définition des cadres réglementaires ; les contraintes d'exploitation par des entreprises ; et l'utilisation par des individus, entreprises ...
- Analyse de l'organisation des transports et de la mobilité en France
- Les relations complexes et contradictoires entre transports et aménagement/développement territorial.
- Le cas des transports en ville
- Des visites de terrain devraient être organisées, notamment la plate-forme logistique multi-modale de Dourges-Delta 3, Ports de Lille, Port de Calais.

Modalités d'examen :

- 1 travail de groupe (2 à 3 étudiants) sur l'analyse de réseaux de transport à différentes échelles spatiales (50%)
- 1 examen individuel en classe (50%)

17.3 Attractivité territoriale et développement économique

Responsable du cours : Michel CARRARD

Objectifs du cours :

Permettre aux étudiants d'acquérir et d'approfondir leurs connaissances de l'entreprise ainsi que sur les relations entre l'entreprise et le territoire.

Plan du cours :

Le cours est divisé en trois parties :

- Partie 1 : Une introduction à l'entreprise
 - 1- Qu'est-ce que l'entreprise ?
 - 2- La diversité des entreprises ;
 - 3- Rôles et fonctions de la gestion de l'entreprise ;
 - 4- L'environnement de l'entreprise)
- Partie 2 : Les comportements spatiaux des entreprises
 - 1- Une mise en perspective temporelle et spatiale ;
 - 2- Les étapes d'un choix de localisation)
- Partie 3 : ancrage et nomadisme des entreprises
 - 1- Les nouvelles compétences économiques des territoires ;
 - 2- La concurrence territoriale en débat ;
 - 3- Caractéristiques et avantages pour les entreprises de participer à un cluster
 - 4- La concurrence entre collectivités territoriales ;
 - 5- Le territoire doit être attractif)

Bibliographie :

BENKO G., « Les théories du développement local », in CABIN P. (dir.), *L'économie repensée*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2000, p. 197-208.

- BENKO G. et LIPIETZ A. (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, Coll. Économie en liberté, 1992.
- BRUXELLE Y., FELTZ P., LAPOSTOLLE V., Associations et entreprises. Regards croisés sur le partenariat. Une recherche-action menée dans le contexte de l'éducation à l'environnement, Montpellier, Réseau Ecole et Nature, 2009.
- CAMAGNI R., « Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser », *Territoires 2030*, n°1, 2005, p. 11-15.
- CARROUE L., *Mondialisation et territoire. Le regard d'un géographe*, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, Séminaires du C3ED, Axe Mondialisation, Institutions, Développement durable (MIDD), 2005 (<http://kerbabel.c3ed.uvsq.fr/Documents/TSEM-FIC-MGDD-C3ED-20060103-00001.pdf>).
- DAVEZIES L., *La République et ses territoires, la circulation invisible des ressources*, Paris, Le Seuil, La République des idées, 2008.
- DIACHT, *Dynamiques et développement durable des territoires*, Rapport de l'Observatoire des territoires, Paris, La Documentation française, 2008.
- GOUX-BAUDINET F., *Quand les territoires pensent leurs futurs*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2001.
- JACQUET N. et DARMON D., *Les pôles de compétitivité. Le modèle français*, Paris, La Documentation française, 2005.
- KRUGMAN P., « Competitiveness: a dangerous obsession », *Foreign Affairs*, vol. 21, n° 73, 1994.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., *La localisation des industries. Enjeux et dynamiques*, Rennes, PUR, Coll. Didact Géographie, 2^e éd., 2008.
- PECQUEUR B., *Le développement global*, Paris, Alternatives économiques et Syros, 2^e éd., 2000.
- PORTER M., *The competitive advantage of nations*, New York, Free Press, 1990.
- VELTZ P., *Le développement local face à la mondialisation*, 2000 (http://www.veltz.fr/pierre_veltz/articles/pierre_veltz_article_developpement_local_face_mondialisation.html).
- VELTZ P., *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, PUF, Coll. Économie en liberté, 2005.
- VELTZ P., « Les territoires au risque de la mondialisation », *Cafés géographiques*, 2007 (http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=1146&var_recherche=mondialisation)

Modalités d'examen :

Etude de cas/dossier et exposés : 50%

Epreuve écrite finale : 50%

UE 18 : Stage de 5 à 6 mois avec soutenance

Stage : A partir du lundi 6 mars. Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

"De manière exceptionnelle et après accord avec la direction du Master, le stage pourra s'effectuer à d'autres dates que celles indiquées et sur d'autres modalités qu'une présence à temps plein dans la structure".

La durée minimale obligatoire du stage est de 5 mois.

Guide méthodologique succinct pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit comprendre de **50 à 80 pages**, hors annexes.

Sur la **page de couverture** figurent :

- Université du Littoral Côte d'Opale + Logo

- Master 1 *Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral*
- Année universitaire
- Le titre du mémoire
- Le prénom et le NOM de l'étudiant(e)
- Stage effectué à : « Nom de l'organisme d'accueil », du « date » au « date »
- Maître de stage : Prénom et nom du maître de stage
- Sous la direction de : « Prénom et Nom de l'enseignant dirigeant le mémoire »

Le mémoire comprend obligatoirement :

1. Des remerciements.

2. Un sommaire.

Celui-ci doit de préférence tenir sur une seule page et indiquer la page de début de chacune des parties ou chacun des chapitres.

3. Une introduction.

4. Une brève partie descriptive présentant la structure d'accueil du stagiaire.

Doivent être présentés l'objet social de la structure, un bref historique, ses évolutions récentes et ses perspectives de développement, l'organisation interne (organigramme, nombre de salariés...), ses principales sources de financement (pour les structures publiques, les associations...), le chiffre d'affaire et les données commerciales (pour les entreprises, les organismes commerciaux...), ses particularités, etc.

5. Une ou plusieurs parties présentant la thématique du mémoire, la problématique choisie, la méthodologie et les résultats.

L'objet du stage du stage doit être présenté de manière claire et contextualisé et les principaux termes servant à énoncer les problématiques doivent être définis (par exemple on ne peut imaginer un mémoire portant sur le traitement de la pauvreté en milieu urbain sans que ne soient définies et questionnées les notions de pauvreté et de milieu urbain).

Des recherches théoriques doivent être faites sur la problématique choisie et utilisées pour traiter les cas rencontrés. Observations de terrain et grilles théoriques doivent se répondre pour produire une analyse pertinente des problèmes traités et pour faire des préconisations adaptées au contexte.

Attention, cette partie ou ces parties ne peu(ven)t être un simple récit de la situation de stage !

6. Une bibliographie

Située à la fin du mémoire (mais avant les annexes), la bibliographie doit donner les références de tous les documents cités dans le mémoire. Elle doit témoigner du fait que des recherches documentaires sérieuses et les plus complètes possibles ont été faites.

On peut diviser la bibliographie en plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais à l'intérieur de chaque rubrique les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules).

Pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur, la date de l'édition et le lieu.

Par exemple : MENGER (Pierre-Michel), 2002, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil.

Pour un article, son titre est indiqué entre guillemets et en écriture romane ; et le nom de la revue (en italique), le numéro de celle-ci, sa date de publication et les pages sont précisés.

Par exemple : DURKHEIM (Emile), 1914, « Le dualisme de la nature humaine et ses conditions sociales », *Scientia*, XV, p. 206-221.

Pour les références issues d'Internet, la précision doit aller jusque l'indication de la page consultée.

Attention, tous les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matière d'informations présentées ! Il est donc judicieux, si l'adresse n'est sur ce point insuffisamment informative, de préciser en une ou deux lignes qui est à la source du site cité : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, personne privée...

Rubriques complémentaires à la bibliographie

Les documents audiovisuels (films, émissions de télévision) utilisés dans le mémoire doivent être référencés – avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.

7. Des annexes

Il est recommandé de joindre des annexes à votre mémoire, mais elles ne doivent pas être trop copieuses.

Y sont classés un certain nombre de tableaux, cartes et autres documents pouvant être utiles pour la compréhension du mémoire mais trop volumineux ou trop nombreux pour figurer dans le corps du mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du mémoire, le texte ou le tableau complet figure en annexe.

Les annexes sont numérotées (Annexe 1, Annexe 2...), paginées (la pagination du mémoire continue) et, surtout, elles doivent être évoquées dans le corps du mémoire. Par exemple sous la forme d'une parenthèse : « (voir tableau complet en Annexe 3, p.98) ». Si une annexe n'est pas citée dans le corps du mémoire, c'est qu'elle est inutile.

Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

8. Sur la quatrième de couverture (dos du mémoire) :

- Un résumé en français d'environ quinze lignes serrées et cinq mots clefs ;
- Un résumé en anglais d'environ quinze lignes serrées et cinq mots clefs.

Quelques impératifs à respecter dans la rédaction du mémoire :

a. **Les citations** doivent être mises **entre guillemets** et bien-sûr **référéncées**.

b. Pour **la référence, deux solutions** sont possibles :

1^{ère} solution : L'étudiant fait une note de bas de page, dans laquelle il indique la référence complète du livre ou article cité **et le numéro de la page dont est extraite la citation**.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, p.45-46.

Si le même ouvrage est cité plusieurs fois au cours du mémoire, on ne re-notera plus, dès la deuxième fois, le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, on se contentera d'indiquer (dans la note) : C. Alvergne et F. Taulelle, *Ibid.*, p.103.

Attention : s'il est fait référence à plusieurs ouvrages ou articles du même auteur, *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.

2^{nde} solution : Après avoir refermé les guillemets de la citation, on ouvre une parenthèse et on y indique simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : (Alvergne et Taulelle, 2002, p.45-46).

Le lecteur qui voudra connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reportera alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur

publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la citation, de mettre une lettre après la date.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002a, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques*

D'aménagement du territoire, Paris, Presses Universitaires de France, p.45-46 ; ou (Alvergne et Taulelle, 2002a, p.45-46).

Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait **du plagiat, pratique considérée comme une forme de tricherie aux examens, et de toute façon inadmissible** dans un mémoire visant l'obtention **d'un diplôme de niveau bac + 4 ou + 5**.

c. Quand on fait **référence au travail d'auteurs sans les citer directement**, les deux solutions indiquées ci-dessus restent valables, simplement on ne met pas de numéro de page.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France ; ou (Alvergne et Taulelle, 2002a, p.45-46).

d. Tous **les tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents** présentés dans le mémoire devront **tous présenter un titre et une source**.

Rappelons par ailleurs que, comme pour les citations d'auteurs, ce type de document ne remplace pas la réflexion, l'analyse d'un phénomène ou d'une question posée par le sujet, il vient juste l'illustrer.

Si les tableaux, graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer les propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans le corps du mémoire (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être avantageusement placées en annexe, avec renvoi à cette annexe à l'intérieur du texte (voir ci-dessus « 7. Des annexes »).

e. Pour faciliter la lecture, prêtez attention à **la clarté et à la concision des phrases**. Si un mémoire n'est pas une œuvre littéraire, il doit néanmoins se lire facilement, sans que l'on soit obligé de faire des efforts pour deviner ce que son auteur a voulu dire.

f. Il ne faut **pas abuser des paragraphes**. Le mieux est de respecter la règle : 1 paragraphe = 1 idée.

S'il y a 10 paragraphes sur la même page, c'est trop ! A l'inverse, un paragraphe ne doit pas faire deux pages !

g. Veillez à aérer le texte (mais pas trop !) pour une meilleure lisibilité.

h. Pensez à faire une **introduction pour chacune des parties** et des **transitions entre les différentes parties**.

i. Les nombres s'écrivent :

- **en chiffres** pour les dates, les taux, les mesures et les heures (ex : le 15 août 2016, à 14 heures 30, 38%, etc.) ;

- **en lettres** pour les âges, les distances, les durées et les quantités (ex : trente ans, vingt-et-un kilomètres, etc.).

j. Un glossaire des termes et/ou des sigles utilisés dans le mémoire est parfois nécessaire. Si vous en faites un, précisez-le au lecteur dès qu'apparaît dans le mémoire le premier sigle ou terme défini.

k. Enfin, il faut ABSOLUMENT relire le mémoire avant de l'imprimer et de le rendre, cela permettra d'éliminer la plupart des fautes d'orthographe ou de syntaxe.

Comme indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances, la note du mémoire est éliminatoire, ce qui signifie que l'étudiant doit avoir 9/20 au minimum au mémoire pour valider son année.

UE 19 : Modules optionnels : 4 sur 6.

Option 1 : habitat et ville durable (commun EGEDD)

Responsable du cours : Jérôme BOISSONADE

Objectifs du cours :

Dans ce cours, nous nous intéressons essentiellement à la production urbanistique, économique, technique et politique de l'habitat et de la ville durables et à leurs rapports avec les pratiques habitantes et citoyennes.

Plan du cours :

Le développement durable est régulièrement décliné en termes de ville durable et, dans une moindre mesure, d'habitat durable. Ces termes servent avant tout à faire "travailler" ensemble des acteurs individuels (habitants, professionnels, bailleurs, architectes, etc.) et collectifs (entreprises, institutions, associations, etc.) aux intérêts très différents. Qu'il s'agisse d'un écoquartier ou d'une maison durable, les objets urbains semblent mesurables, circonscrits, produits et pratiqués par un nombre d'acteurs limités. Pourtant, "l'effet rebond" montre que même sur de tels objets les anticipations peuvent relever du château de cartes. La ville et l'habitat durables rencontrent en effet des problèmes, de leur "production" à leur "consommation" en passant par les politiques publiques qui sont susceptibles d'assurer leur développement. Ces problèmes ont favorisé les critiques leur sont faites. Que peut-on construire à partir de ces critiques ?

Le CM sera complété par des débats-TD animés par les étudiants, ainsi que de visites sur le terrain d'habitat et d'urbanisme durable.

- Genèse de la ville durable
- Genèse de l'architecture durable
- Production de l'habitat et de la ville durables
- Modélisation de la ville durable
- Participation et durabilité

Bibliographie :

Boissonade J., « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n°147, déc. 2011, p. 57-75

Brisepierre G., *La transition énergétique dans le bâtiment : entre progrès technique et changement social, des synergies à trouver*, Revue des Mines, 2019 (<https://gbrisepierre.fr/wp-content/uploads/2019/12/BRISEPIERRE-Revue-des-mines-TE-des-synergies-a-trouver-2019.pdf>)

L'accompagnement des ménages dans la rénovation de leur logement. Etat des lieux et pistes pour l'action, avec Stéphane Chevrier, Viviane Hamon, Bérénice Le Fur, Audrey Lemarec, ADEME, 2019 (<https://gbrisepierre.fr/wp-content/uploads/2019/12/ADEME-2019-Accompagner-la-r%C3%A9novation-Rapport-synthetique.pdf>)

Analyse sociologique de la consommation d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires (<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/analyse-sociologique-residentiel-tertiaire-2013.pdf>)

Criticat, Dossier ville durable, Numéro 11, 2013.

Devaux, C. (2016). Habitat participatif et politiques de l'habitat : un mariage par intérêt ?, *Revue française des affaires sociales*, 151-174.

Fijalkow, Y. & Maresca, B. (2019). Normes de chauffe et transition énergétique : les transactions des habitants. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 27(4), 410-421.

Renauld V., « L'habitat écologique à l'épreuve de son public », *EspacesTemps.net, Travaux*, 25/03/2013 (<http://www.espacestemp.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>)

Villalba B., *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions* ; Lille, Septentrion, 2009.

Zélem M-C., *Économies d'énergie : le bâtiment confronté à ses occupants. Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2018

Modalités d'examen :

Notation 1^{ère} session : examen sur table et exposé collectif

Notation 2^{ème} session : examen sur table

Option 2 : gestion portuaire

Responsable du cours : Mariantonia LO PRETE

Objectifs

- I) Comprendre la complexité du système portuaire et maritime, des réseaux de transports, des aménagements, des flux et des besoins logistiques engendrés.
- II) Connaitre la multitude de métiers, des activités portuaires et maritimes ainsi que les contraintes et les leviers de leur exploitation.
- III) Comprendre la problématique de la gestion portuaire en fonction des différentes échelles de gouvernance et des acteurs impliqués (notamment en termes de planification).
- IV) Appréhender les différentes stratégies de développement portuaire, les conflits et les coopérations qu'en découlent.

Plan du cours

- I) Le port de commerce et le transport maritime : quelles évolutions et quelles caractéristiques ?
- II) Les métiers portuaires : (a) le navire en mouvement et en escale, (b) les marchandises à quai, (c) la logistique portuaire et maritime (amont et aval), (d) la prise en compte de l'environnement dans l'exploitation portuaire et maritime.
- III) La gestion portuaire et maritime : quelles échelles et quels acteurs impliqués ?
- IV) Quelles stratégies face aux défis environnementaux et face à l'enjeu de la santé dans les villes portuaires ?
- V) Les étudiant.e.s seront confrontés à des cas pratiques
- VI) En fonction du nombre d'étudiant.e.s :
 - des visites de terrain seront organisées pour illustrer la théorie ;
 - un jeu de rôle sur la répartition du pouvoir entre les participants dans un processus décisionnel sera effectué.

Bibliographie

- Articles scientifiques, ouvrages et revues spécialisées dans le transport/revues douanières : les références seront données en cours.

Modalités d'examen : contrôle continu.

Option 3 : risques industriels (commun EGEDD)

Responsable du cours : Aurélie FOURNIER et Frédéric MODRZEJEWSKI

Objectifs du cours :

- Sensibilisation aux risques industriels majeurs et information sur les outils de concertation en environnement industriel sur la Côte d'Opale Flandre.
- Connaître les acteurs dans le domaine des Installations Classées.
- Comprendre les enjeux de territoire et environnementaux pour la « cohabitation » du monde industriel, des populations, de la biodiversité ...

Plan du cours :

Visite commentée de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque

Cours général sur la gestion des risques industriels en France et sur les outils de la concertation.

Présentation des acteurs et de la DREAL au regard des missions de protection de l'environnement

Réglementation relative aux installations classées (risques sanitaires et technologiques).

Bibliographie :

Transmise en début de cours

Modalités d'examen :

Jeu de rôles concernant l'intervention de Laetitia FOURNIER

Devoir sur table (2 h) concernant l'intervention de Frédéric Modrzejewski

Option 4 : politiques du logement

Responsable du cours : Patrice vergriete

Objectifs du cours :

- 1) Comprendre, la politique du logement actuelle en France dans ses transformations face aux différents changements de la société française, depuis le début du XIX siècle.
- 2) Identifier les différents acteurs de la production (amont/aval) du logement / habitat (privés et publics), leurs rôles et liens structurels avec les politiques d'état, et leur restructuration actuelle.
- 3) Comprendre les modes de financement du logement social et privés dans leurs évolutions et saisir leurs conséquences sur la production du logement.

Plan du cours :

Cours N°1

- C'est quoi un logement, c'est quoi habiter, c'est quoi l'habitat ?
- Une Politique Française Spécifique

Cours N° 2 : Un peu d'histoire

- 1914 – 1940 expérimenter pour faire face au contexte
- 1930-1975 Réponse à la crise Vers une politique nationale du logement.

Cours N°3 : Les acteurs du logement social

- Les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales, l'Etat, les financeurs
- Rôles et actions

Cours N°4

- La politique du logement, une politique urbaine

Cours N°5

- Les outils de la Politique contemporaine du logement ; L'innovation et l'expérimentation en matière de politique du logement.

Cours N°6

- Les politiques du logement en Europe, comparaison
- Les enjeux de l'évaluation d'une politique du logement

Cours 7

- Évaluation des acquis : Exposés ; mise en situation, fiche de lecture

Bibliographie :

(Il sera demandé aux étudiants la lecture d'au moins un ouvrage de référence et d'en présenter une fiche de lecture)

- « Le logement social en France » ; Collection *Que sais-je* ; Jean Marc Stebe
- « Les politiques du logement en France » ; La documentation Française; Jean Claude Driant
- « Les crises du logement » ; PUF; Jean Claude Driant - Pierre Madec
- « Le logement, l'habitat et le citoyen: Une expérimentation républicaine » ; Edition de l'Aube; François Rochon - Jean Claude Driant
- « Les marchés locaux du logement » : Jean Claude Driant
- « Le logement social en France de la cité ouvrière au grand ensemble » : Butler Remy, Noisette, Patrice « Logement et habitat : l'état des savoirs » : Bonvalet Catherine, Brun Segaud Marion
- « Le logement en France » : l'histoire d'une marchandise impossible Topalov Christian
- « La poétique de l'espace » ; ; Gaston Bachelard (en libre téléchargement)
- « Demeure terrestre » ; Thierry Paquot : Esprit des Villes
- « Sociologie du logement », Yankel Fijalkow Repères, La Découverte, (2011 et 2014)
- « Le logement social en Europe au début du 21^{ème} siècle » ; Claire Levy-Vroelant et Christain Tutin ; Presses universitaires de Rennes

Modalités d'examen :

Exposés et fiches de lecture

Option 5 : épistémologie, méthodologie de la recherche (commun EGEDD et Culture)

Responsable du cours : Hervé FLANQUART

Objectifs du cours :

Le cours a pour objectif de faire comprendre comment on produit une connaissance scientifique, de manière générale et de manière plus particulière dans le domaine des sciences humaines et sociales. La connaissance scientifique répond à des exigences, à des critères qui lui sont particuliers et en cela se distingue des connaissances ordinaires et des simples croyances.

Plan du cours :

Le cours est donné sous forme de séminaire, à partir de textes de philosophes des sciences et de chercheurs en sciences sociales. Les thèmes abordés seront les suivants :

- La neutralité axiologique (Max Weber), engagement et distanciation (N. Elias) ;
- Les règles de la méthode sociologique (E. Durkheim) ;
- Le principe de la réfutation (K. Popper) ;
- Révolutions scientifiques et paradigmes chez Thomas Kuhn.

- Savoir expert et savoir profane

Bibliographie :

Max Weber, Essais sur la théorie de la science, Paris, Plon, 1965

Norbert Elias, Engagement et distanciation, Paris, Fayard, 1993.

Emile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, Paris, Champs Flammarion, 2019.

Karl Popper, La logique de la découverte scientifique, Paris, Payot, 2017.

Thomas S. Kuhn, La structure des révolutions scientifiques, Paris, Champs Flammarion, 2018.

Modalités d'examen :

Session 1 : épreuve écrite de deux heures, sans documents autorisés.

Session 2 : épreuve orale (20 minutes de préparation et 20 minutes de prestation orale sur une question tirée au sort).

Option 6 : préparation aux concours de la fonction publique territoriale

Responsable du cours : Séverine FRERE

Intervenants :

Séverine Frère, Christophe Gibout, Régis Céglarski, Amélie Jacob

Objectifs du cours :

Etre capable de se présenter à des concours de catégorie A (bac +3 et bac +5) de la fonction publique territoriale. Préparation du concours d'Attaché territorial.

Epreuves préparées :

Pratique de la dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier,

Préparation à l'épreuve orale devant jury de mise en situation professionnelle.

Compétences délivrées :

Analyse et synthèse de documents

Problématisation d'un sujet

Lecture analytique et sélective de documents

Qualités rédactionnelles

Expression orale

Plan du cours :

Les différents cours et interventions portent à la fois sur la méthodologie spécifique à chaque épreuve de concours et sur des exercices d'entraînement à partir d'annales de concours.

Bibliographie :

Références bibliographiques données en cours

Modalités d'examen :

Note de synthèse (4h).

UE 20 : Au choix

Ces enseignements en atelier correspondent à l'organisation de conférences, d'évènements, de veille documentaire réalisés par les étudiants et leur permettant de s'insérer dans des réseaux professionnels ; ou à des études plus approfondies, sur commande d'acteurs institutionnels ou d'entreprises.

Modalités d'examen :

Chaque atelier est évalué par une présentation intermédiaire à mi-parcours puis une présentation finale, orale, accompagnée d'un dossier.

Parcours Littoral

Atelier Littoral

Responsable: Caroline RUFIN-SOLER

Parcours Urbain

Atelier Urbain

Responsables : Patrice VERGRIETE

6. Modalités de contrôle des connaissances

1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1^{ère} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. La capacité d'accueil du Master 1 et du Master 2 Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral est de 25 étudiants.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en M1 et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Des modifications sont possibles si c'est prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

Publicité : La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation :

- ❖ Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.
- ❖ Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- ❖ **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement,** dont la valeur en crédits est également fixée
- ❖ Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études). **La seule note éliminatoire est la note du mémoire pour lequel l'étudiant devra avoir au moins la note de 9/20 (Tout étudiant ayant obtenu une note inférieure à 9/20 au mémoire ne pourra valider son année).**

❖ **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

❖ **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance

L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2^{ème} chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- ❖ Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- ❖ Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, **des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence**, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins **une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé**, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. **Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.**

Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement.

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- ❖ un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde session (session 2).
- ❖ un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - ➔ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - ➔ Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

La 1ère année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

La 2^{ème} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Article 16

"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention **Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention **Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention **Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foules, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

Autres situations particulières :

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve	Contrat d'engagement

militaire	
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

7. LanSAD et CLES

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **M2S3**

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*	Épreuve de substitution		
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	décali supplémentaire	décali supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir	Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité	CLES (50%)

		la certification	d'obtenir la certification	
--	--	------------------	----------------------------	--

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de M2S3 (1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	
2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			
4 compétences B2	16				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Master (cf. supra), mais n'incluent au que 5 heures minimum de Travail en Autoformation Guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de Master.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même, toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

« lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>

